

pas, dit-il, en commençant, parler des insinuations qu'il renferme, et que j'appellerais malveillantes, si elles étaient tombées d'une plume autre que celle de votre distingué correspondant, qui est connu de tous pour ses sentiments respectueux à l'égard du clergé." Puis le vénérable prélat prouve que M. Harper ne partageait pas les idées de M. Prince à l'endroit du fondateur, quand il écrivait à M. Marquis, le 18 juillet 1868: (1) " En votre qualité de fondateur de la communauté. " Mgr Cooke, non plus, puisque dans son mandement du 17 août 1856, il dit " s'être convaincu que les dites Sœurs de l'Assomption avaient été formées à la connaissance et à la pratique des devoirs de la vie religieuse par les soins de Messire Calixte Marquis. "

Ne pensent pas non plus comme M. Prince, toujours d'après Mgr Suzor, les Sœurs de l'Assomption elles-mêmes qui, dans une supplique au Saint Père, disent qu'elles sont une congrégation fondée en 1853 par M. l'abbé C. Marquis. "

Et la première signataire est l'une des quatre fondatrices, alors supérieure générale de l'Institut.

Mais tout n'est pas fini ; car le 25 février, M. Prince, qui avait ménagé toutes ses forces, les lance contre l'ennemi. Je vais résumer les huit pages de combat.

1° L'habile avocat cite en faveur de sa thèse un passage de la notice biographique publiée sur le *Journal des Trois-Rivières* du 3 août 1869, (2) quelques jours après la mort de M. Harper. Eh bien, je me proposais de citer le même passage pour prouver que M. Harper n'a pas fondé l'Institut des Sœurs de l'Assomption. Si, en effet, il avait mérité le titre de fondateur, c'était bien le temps et le lieu de le proclamer.

(1) Je reproduirai toute la lettre plus loin.

(2) Moi, je l'avais lue sur le *Journal de Québec*.